



Violence conjugual

Par Azidine

Bonjour je suis accusée par ma femme de violence conjugale sans itt sur 2 date 20 juin 2018 et le 24 décembre 2019 sortant de garde à vue le 25 décembre 2019..ma femme lors de sa déposition à exagéré car j'ai eu une relation extra conjugual mais n'a pas porté plainte.j'ai été placée sous contrôle judiciaire et j'ai eu 2 mois d'interdiction de rentrée en contact avec ma femme. Aux lieu des 6 mois initialement prévu jusqu'à la date de.mon jugement qui était prévu le 23 juin 2020 mais à été reporter suite à la crise sanitaire..je précise que je travail et actuellement nous vivons ensemble avec ma.femme et nous avons 2 enfant un crédit d'une maison. Et j'ai un casier vierge..aucune date de mon jugement. J'appréhende. Ma question est claire .Est ce que j'irai en prison?

Par ESP

Bonjour
La récidive peut vous mener en prison, mais nous ne sommes pas juges.

Par Azidine

Bonjour merci je précise que Je n'ai jamais été condamné ni convoqué pour la date du 20 juin 2018 ni aux commissariat ni aux tribunal.cest considéré comme récidive même si je n'ai jamais ete convoqué ?

Par ESP

S'il y avait eu plainte ou main courante, le procureur peut en tenir compte et la loi est désormais plus sévère pour les auteurs de violences conjugales.
Mais je pense que vous le savez.

Par Azidine

D'accord merci pour ces renseignements juste pour préciser que en 2018 il n'y a ni plainte ni main courante. Car il ne c rien passée. Mais je vous rejoins dans vos dires merci